

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 7 février 2025

Délibération n°07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février à quinze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 24 janvier 2025.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Xavier BONNEFONT,

Mesdames Martine PINVILLE, Célia HELION, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : messieurs Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Philippe BOUTY,

Mesdames Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Martine PINVILLE.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Objet : Partenariat CARTOON x MAGELIS 2025

Dans le cadre du partenariat entre l'Association Européenne du Film d'Animation CARTOON et le Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS pour la période 2025-2026-2027, une convention de partenariat triennale pour l'organisation de l'ensemble des événements CARTOON a été établie et présentée lors du comité syndical du 03 octobre 2024.

Pour rappel, l'Association CARTOON a pour objectif de structurer et de consolider l'industrie européenne du film d'animation en développant notamment des concepts d'événements sectoriels destinés à structurer le marché autour des trois axes **CARTOON MOVIE** (du 4 au 6 mars 2025 à Bordeaux), **CARTOON FORUM** (du 15 au 18 septembre 2025 à Toulouse) et **CARTOON MASTERS** (CARTOON NEXT du 23 au 25 avril 2025 à Marseille, CARTOON SPRINGBOARD du 28 au 30 octobre 2025 à Madrid et CARTOON BUSINESS du 17 au 19 novembre 2025 à Bruxelles).

En s'associant à CARTOON, MAGELIS profite de la présence de participants issus du milieu de l'animation de toute l'Europe ainsi que de la couverture médiatique remarquable dont bénéficie l'ensemble des événements CARTOON (médias généralistes et spécialisés, locaux, nationaux et européens) contribuant de

fait au rayonnement du Pôle Image et à son positionnement international dans l'industrie des nouvelles technologies de l'image.

A ce titre, une convention financière a été établie pour l'année 2025, dans le respect des conditions formulées dans la convention de partenariat, précisant le soutien financier d'un montant annuel de 50 000 € pour l'organisation de l'ensemble des événements de CARTOON.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe du soutien financier d'un montant annuel de 50 000 €, au titre de l'ensemble des événements CARTOON (CARTOON MOVIE, CARTOON FORUM et CARTOON MASTERS) pour l'année 2025 ;
- autorisent Monsieur le Président :
 - à signer la convention financière afférente et tous les documents relatifs à ce dossier,
 - à conduire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces manifestations.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 17 Fév. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 17 Fév. 2025
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 17 Février 2025

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

